

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 SEPTEMBRE 2024 A 19H

Le 17 Septembre 2024 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 10 Septembre 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaient présents : CARON Sébastien – CARON-JOURDA Yves – CHAGNE Patrick – ESCORIHUELA Daniel – GARNACHO-FINOTTO Lucie (à compter point n°4) – MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille – PICARD Serge – PONS Bernard – RIEU Sonia - SANTA CRUZ Roger – SOUCASSE Laurent – SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse

Procurations : SALOMEZ Michel à Maryse VEZAT-BARONIA - SEGALA Laëtitia à Eliane SOUCASSE PIQUEMAL- CHAVY Sophie à MAILHOL Sylvie – VOUTZINOS Michel à PONS Bernard - GARNACHO-FINOTTO Lucie à CARON-JOURDA Yves

Absente : LESUEUR Agathe

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire prend acte des démissions de Caroline LOZE et Régis ALVADO, dont chaque membre du conseil municipal a été informé aux dates de prise d'effet.
Le conseil municipal se compose désormais de 21 membres.

A l'occasion de la première réunion du conseil municipal depuis le décès de M. RUQUET, Maire de la commune de 1971 à 2008, Mme le Maire souhaite lui rendre hommage et retracer sa vie publique :

Adolphe RUQUET, M. RUQUET n'aimait pas les honneurs, il supportait par devoir les prises de parole publiques... vous le savez lors des cérémonies officielles, il s'esquivait discrètement mais toujours très vite.

Aussi mon hommage à l'homme public sera-t-il aussi sobre que possible.

Bien sûr ce qui caractérise au premier abord la vie publique de Adolphe RUQUET c'est sa longévité avec une confiance renouvelée par le suffrage universel.

- *Il sera ainsi élu Conseiller Général du canton de Rieux-Volvestre pendant 38 ans (1973-2011) dont 20 ans de vice-présidence.*
- *Il occupera les fonctions de Président du SIVOM du canton de Rieux-Volvestre durant 45 ans (1972-2017).*
- *Et il sera le Maire de notre commune, notre Maire pendant 37 ans (1971-2008) et membre de notre équipe municipale jusqu'en 2020.*

Au-delà de cette exceptionnelle longévité, ce qui revient de manière unanime c'est la stature de cet élu de gauche, la force de son engagement, le nombre incalculable de projets et de réalisations menées au service des habitants et des habitantes de notre ville cité et plus largement du territoire.

Adolphe RUQUET a toujours eu un temps d'avance, a toujours été précurseur :

- *Un temps d'avance dans le médico-social au service des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées*
 - *avec la création par exemple d'un des premiers foyers logements pour personnes handicapées adultes en 1976 qui deviendra le CAT Le Ruisselet et la naissance dès 1972 de la 1^{ère} structure en Haute-Garonne de ce qu'on appelle aujourd'hui les aides à domicile pour favoriser autonomie et maintien à domicile ; ce seront ensuite les soins infirmiers à domicile et l'équipe mobile Alzheimer sur une centaine de communes et dès 1973, les premiers logements sociaux pour accueillir les familles en difficultés.*
- *Un temps d'avance sur l'intercommunalité avec d'abord ce magnifique outil de mutualisation et de solidarité et de création d'emploi qu'à été le SIVOM dès 1972 notamment pour les plus petites communes mais en permettant à chacune d'elle de se doter de structures pour se développer : maison de l'environnement à Lacaugne, ferme pédagogique à Lavelanet de Comminges par exemple. Une pensée particulière pour tous ses élus des 9 autres communes qui ont fondé avec M. RUQUET le SIVOM et avec lesquels il entretenait des liens d'amitié très forts.*
 - *Mais il aura été aussi un des initiateurs de la Communauté de Communes du Volvestre aux côtés des élus des communes voisines de Montesquieu et de Carbonne.*
- *Un temps d'avance sur l'importance accordée au patrimoine ; si M. RUQUET a beaucoup construit, a été un bâtisseur, il était aussi attaché à la sauvegarde de notre exceptionnel patrimoine dont cette cathédrale dans laquelle nous sommes rassemblés.*
- *Un temps d'avance sur le rôle que pourrait jouer le tourisme en termes de développement local avec la naissance de l'un des 1^{ers} syndicats d'initiative devenu ensuite office de tourisme ; et l'on pense aussi à l'aménagement du Plan d'eau avec camping, auberge et piscine d'été et piscine couverte, période 1973-1976... sur la délibération que j'ai retrouvée, Adolphe RUQUET mettait l'accent sur l'importance du savoir nager et de l'activité sportive... de là aussi le gymnase, les terrains de tennis, le centre équestre dans la foulée... Des locaux, des structures dont profitent encore un demi-siècle plus tard associations et habitants.*
- *M. RUQUET accueillait toujours de manière très favorable tous les porteurs de projets fussent-ils quelque peu farfelus ou insolites. Comme ces 2 passionnés qui il y a 30 ans sont venus lui parler de la création d'un village gaulois... au départ il a été un des seuls à y croire et à accepter de leur céder du foncier... aujourd'hui ce sont 50 000 visiteurs par an et une référence nationale. C'est aussi ce formidable projet d'insectarium, d'observatoire de la nature basé à Bax qu'il a défendu pendant 10 ans et qui finalement s'est installé dans l'Aveyron... parfois trop en avance !*

Lorsque Adolphe RUQUET pensait que le projet pouvait servir l'emploi, la solidarité, le développement local, il ne lâchait rien et tous ses interlocuteurs le savent et s'en souviennent c'était la stratégie de l'usure :

- *Des dossiers de plus en plus épais*
- *Des courriers comminatoires*
- *Des relations de plus en plus tendues avec celles et ceux qui résistaient*
- *Parfois même un peu de mauvaise foi mais en général l'objectif était atteint, les dernières résistances vaincues : le projet passait, le financement était obtenu...*
On ne le savait pas alors mais il avait déjà en tête depuis des mois les projets d'après... toujours un temps d'avance.

En 2020 nous avons eu l'occasion de dire à M. RUQUET, dans un contexte convivial, chaleureux et en petit comité comme il les aimait, tout ce que nous lui devons, tout ce que ce territoire lui devait. Permettez-moi aujourd'hui, pour la dernière fois d'exprimer à titre personnel et au nom des collectivités qu'il a servies, permettez-moi d'exprimer notre sentiment de très profonde gratitude et reconnaissance.

A l'issue de la prise de parole, l'assemblée observe une minute de silence.

La réunion reprend son cours habituel, Mme le Maire soumet le PV de la séance du 4 Juillet 2024 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de l'enfouissement du réseau basse tension et de l'éclairage de la rue Camelève.

Agnès SUDRE rejoint l'assemblée.

Cette autorisation est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

I) ENFOUISSEMENT RESEAU BASSE TENSION ET ECLAIRAGE CAMELEVE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé un Avant Projet Sommaire (APS) concernant l'opération d'enfouissement de réseau basse tension et d'éclairage public, de la rue Camelève.

Le montant HT pour la partie électricité est chiffré à 17 346 € HT et la partie éclairage s'élève quant à elle à 5 808 € HT, soit un total de 23 154 € HT.
Le reste à charge pour la commune serait de 7 204 € HT.

Mme le Maire soumet l'approbation de l'APS aux élus qui le votent à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) MARCHE TRAVAUX RESTAURATION CLOCHER CATHEDRALE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle aux élus la consultation lancée le 1^{er} août 2024, pour la première phase de travaux portant sur la restauration du clocher de la cathédrale.

Elle informe que la consultation portait sur deux lots et donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ACCA, en sa qualité de Maître d'œuvre du projet.

Ce dernier propose d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lot n°1 : ECHAFAUDAGE - CHARPENTE	TOURNEE DU COQ	131 625.55 € HT
Lot n°2 : CAMPANAIRE	LAUMAILLE	32 170.28 € HT
	TOTAL € HT	163 795.83 € HT

Ces propositions ont été examinées par les 5 élus du conseil municipal, membres de la commission des marchés publics qui s'est tenue le 16/09 à 17h.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'attribuer ces marchés conformément à l'analyse du maître d'œuvre.

Ce point est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) CESSION PARCELLES COMMUNALES

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire expose à l'Assemblée que Réseau31 souhaite, au titre de sa compétence assainissement, construire un poste de relevage sur la parcelle cadastrée section E n°1009.

Pour ce faire, Réseau31 souhaite désaffecter la parcelle section E n°1009 d'une surface de 830 m², qui lui avait été mise à disposition et acquérir dans un second temps la partie qui accueillera le poste de relevage.

Suite à la division parcellaire, la parcelle initiale a été divisée en 2 : parcelle section E n°1714 d'une surface de 814 m² que la commune conserve et la parcelle section E n° 1715, d'une superficie de 16 m², que Réseau31 souhaite acquérir.

Compte tenu de l'intérêt public, Mme le Maire propose de céder à l'euro symbolique à Réseau 31, cette parcelle de 16 m2 qui a été estimée à 340 € par le pôle d'évaluation domaniale.

Après discussion, les élus adoptent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire rappelle aux élus que par délibération du 9 janvier 2024, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de céder pour un euro symbolique au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne, cinq parcelles communales cadastrées section H n°1000, n°1008, n°1011, n°1012 et n°1013.

Ces parcelles d'une superficie totale de 5 000 m2 constitueront le terrain d'assiette du futur centre d'incendie et de secours qui sera construit sur la commune de Rieux-Volvestre.

En vue de la passation de l'acte, Mme le Maire rappelle que cette cession pour l'euro symbolique est motivée par l'intérêt général.

En effet, le futur centre rendra une mission de service public à l'ensemble des communes situées sur l'ancien canton de Rieux et confortera les centres de secours voisins (Carbonne, Montesquieu et Cazères).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette cession à l'euro symbolique:

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) CLASSEMENT FRANCE RURALITE REVITALISATION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la loi de finances pour 2024 a créé des zones « France ruralité revitalisation » (FRR), avec pour objectif d'améliorer l'attractivité économique de ces territoires.

La commune de Rieux-Volvestre est classée en FRR depuis le 01/07/2024, ce qui peut ouvrir droit si la commune le vote, à des exonérations fiscales et sociales pour les commerces, petites entreprises, professions libérales et médicales qui s'implanteront sur le territoire communal.

Ces exonérations s'appliquent durant 5 ans avant de devenir dégressives pour 3 années supplémentaires.

- 1) Mme le Maire propose de délibérer d'une part, pour exonérer de la CFE les entreprises créées à compter du 01/07/2024, date d'entrée en vigueur du nouveau zonage.

Cette exonération est votée à l'unanimité et prendra effet dès 2025.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

- 2) Mme le Maire propose de délibérer d'autre part, pour exonérer dès 2025 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises créées à compter du 01/07/2024

Cette exonération est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) RETRAIT DELIBERATION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire informe les élus que suite à la demande du bureau de contrôle de légalité, la délibération du 4 Juillet 2024 relative à la nature et à la durée des autorisations spéciales d'absence (ASA) octroyées aux agents municipaux, doit être retirée.

Madame le Maire informe les élus que les règles relatives aux ASA dites « discrétionnaires » doivent être fixées par arrêté par l'autorité territoriale et non par l'assemblée délibérante. Quant aux ASA de droit, ces dernières sont déterminées par les textes et ne relèvent pas de la compétence de l'autorité territoriale.

Cette délibération est retirée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du conseil départemental pour les investissements suivants :

- achat de 40 barrières VAUBAN pour un montant total de 1 728.62 € HT
- acquisition de nouvelles tables et chaises plus ergonomiques pour les agents et les élèves, afin d'équiper les salles de classe et la salle de restauration pour un montant estimé à 4 318.86 € HT
- mise en place d'une double pompe au groupe scolaire afin de sécuriser l'installation de chauffage, le montant de cet investissement est chiffré à 3 477.06 € HT
- installation d'un nouveau chauffe-eau dans les vestiaires du club de foot, travaux estimés à 13 050.00 € HT.

Les élus à l'unanimité valident ces investissements et les demandes de subventions à venir.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) ADMISSION EN NON VALEUR

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Madame le Maire propose au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres émis de 2022, 2023 et 2024 pour un montant total de 2 102.39 euros. Cette créance concerne des frais de :

- cantine : 297 €
- centre de loisirs : 41 €
- loyers impayés : 1 423.61 €
- droits de voirie (terrasses) : 284.35 €

Madame le Maire précise que la trésorerie propose ces admissions en non-valeur après avoir procédé aux différents stades de poursuite (relance, saisie administrative à tiers détenteurs), mais sans effet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à la majorité cette admission en non-valeur

Votants : 20	Pour : 19	Contre : 1 (Roger SANTACRUZ)	Abstention : 0
Adopté à la majorité			

VIII) SMDEA 09 : avis sur modification périmètre

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique que le SMDEA procède à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur la modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA.

Mme le Maire propose de donner un avis favorable à cette modification.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) VEGETALISATION COUR D'ECOLE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire souhaite faire un point d'étape sur le projet de végétalisation de la cour d'école.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) s'est engagé, en partenariat avec la commune de Rieux-Volvestre, dans la mise en œuvre d'un chantier école, dans le but de sensibiliser et former aux bonnes pratiques les agents techniques et élus des communes.

Il se déroulera en plusieurs temps sur l'automne et l'hiver prochains sur la cour de récréation de l'école élémentaire de Rieux-Volvestre, dont les enfants ont été consultés récemment pour faire émerger leurs besoins

A l'attention des élus et techniciens du territoire intercommunal, ce chantier école doit permettre de démontrer qu'une approche sobre, écologique et durable est possible.

Les thématiques principales abordées seront :

- La création d'îlots de fraîcheur (désimperméabilisation / végétation)
- La création de parcours ludiques (sols et design de mobiliers)

Avec le CAUE, ces 2 à 3 journées de formation prévues seront conduites et animées par un paysagiste concepteur, associé à des intervenants techniques. Elles permettront d'accueillir un public de 10 à 15 personnes.

Les deux partenaires se sont accordés sur le dispositif suivant :

Le CAUE apportera les moyens financiers, techniques et le savoir-faire pluridisciplinaire nécessaires pour :

- La mise à disposition d'un paysagiste-concepteur qui concevra et accompagnera la réalisation des ouvrages et animera les sessions de formation, pour un coût total de 5 920.00 € HT
- Assister le maître d'ouvrage et les acteurs au bon déroulement des différentes phases opérationnelles et valoriser l'action à posteriori (ateliers-visites, film ...)

La commune de Rieux-Volvestre s'engage pour sa part à soutenir la démarche :

- En contribuant à hauteur de 1 000.00 €
- Par l'achat de l'ensemble des matériaux et plantes nécessaires au projet
- Par la mise à disposition des agents techniques de la commune et du SIVOM pour participer activement à la réalisation d'ouvrages de terrassements, de plantations et de mobiliers
- En intégrant son réseau de partenaires et d'acteurs locaux (filières de matériaux et de réemploi, bureau de contrôle ...)
- En assurant le bon fonctionnement de la démarche

Concernant les travaux (décroûtage, préparation du sol, construction d'éléments ludiques et plantations) ils sont estimés à 35 902.00 € HT.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de demander une subvention au CD 31 pour la réalisation de ces travaux.

Les élus votent à l'unanimité cette demande de subvention.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

X) POINT TRAVAUX EN COURS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus de l'état d'avancement des travaux en cours sur la commune :

- Réseau 31 a débuté le chantier d'assainissement collectif en centre bourg
- La salle polyvalente est achevée, seule la peinture extérieure reste à réaliser. Inauguration à prévoir début 2025
- Les travaux de voirie et réfection de trottoirs rue Camelève démarreront début 2025
- La rénovation par les agents communaux des appartements de l'ancienne crèche est en cours
- La restauration du mur du « Rimaou » est achevée et Mme le maire salue la qualité du travail réalisé.

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal à paraître prochainement
- Le CCAS, la commune et l'EHPAD ont acheté conjointement un véhicule adapté pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Réunion le 24/09/2024 en présence du sous-Préfet et du président de la CCV au titre de la compétence GEMAPI, concernant l'effondrement de l'arrière de deux maisons.
- Le 18/09 se tiendra à Rieux-Volvestre une réunion sur le SCOT, qui détaillera les orientations en matière d'aménagement du territoire à prendre en compte lors de la prochaine révision du PLU
- Le 11/10 à 18h, attributions de récompenses aux habitants qui embellissent la commune et à 20h nouvelle édition de la manifestation « le jour de la nuit » en partenariat avec Montesquieu, pour sensibiliser les participants à la pollution lumineuse nocturne
- Le 19/10, assemblée générale des maires ruraux de France

Séance levée à

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sylvie MAILHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie MAILHOT", is written over the printed name.